
Fiches

Cadrage européen



Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

Sur les sites Internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

6.1 Démographie

Au 1^{er} janvier 2016, l'Union européenne à 28 (UE) compte un peu plus de 510 millions d'habitants. Au cours de l'année 2015, la population européenne a progressé de 3,5 %, comme en 2013, après avoir connu un accroissement plus faible en 2014 (2,3 %). En 2015, pour la première fois, l'UE a enregistré un **solde naturel** négatif (- 0,2 %) ; mais celui-ci est plus que compensé par un **solde migratoire** élevé (+ 3,7 %).

En 2015, la population augmente dans tous les pays du Nord-Ouest de l'UE ainsi qu'à Malte, à Chypre, en République tchèque, en Slovaquie, en Slovénie et pour la première fois depuis 1990 en Estonie. L'Allemagne, pays le plus peuplé de l'UE, qui avait perdu des habitants entre 2003 et 2010, en regagne depuis 2011. En 2015, sa population connaît une des plus fortes progressions (+ 11,8 %) de l'UE après le Luxembourg et l'Autriche. Le solde naturel négatif (- 2,3 %) est plus que compensé par un solde migratoire en forte hausse (+ 14,1 % en 2015 contre + 7,2 % en 2014). Inversement, en Irlande, l'accroissement naturel est le plus important de l'UE (+ 7,8 %) et dépasse largement la perte de population due aux mouvements migratoires (- 1,4 %). Dans ce pays, les émigrants sont plus nombreux que les immigrants depuis 2009. En France, la croissance est essentiellement portée par le solde naturel (+ 3,0 %), le solde migratoire, positif, restant faible (+ 0,7 %). Jusqu'en 2004, la population augmentait plus rapidement en France qu'au Royaume-Uni ; c'est l'inverse depuis 2005. Ainsi, l'écart de la population entre les deux pays tend à se réduire : de + 2,6 millions d'habitants en faveur de la France au 1^{er} janvier 2006, il est passé à + 1,3 million au 1^{er} janvier 2016.

En 2015, la population diminue dans la plupart des pays d'Europe du Sud et de l'Est, surtout en Lituanie, Lettonie et Croatie (entre - 8,2 % et - 11,3 %). En Italie, pour la première fois depuis 1986, la population diminue. Dans ce pays et en Hongrie, le solde migratoire positif ne suffit pas à compenser le solde naturel négatif. La Grèce, le Portugal et l'Espagne, qui attiraient les migrants dans les années 1990 et 2000, sont redevenus des pays d'émigration depuis respectivement 2010, 2011 et 2012. De

surcroît, l'Espagne, pour la première fois depuis les années 1940, a en 2015 un solde naturel nul. Le Portugal et la Grèce enregistrent un solde naturel négatif, le Portugal depuis 2009 et la Grèce depuis 2011. En Grèce, en particulier, le solde naturel est de plus en plus déficitaire (- 0,4 % en 2011, - 2,7 % en 2015).

Au sein de l'UE, la France est le pays le plus fécond en 2014, avec 2,00 enfants par femme. Viennent ensuite l'Irlande et la Suède avec respectivement 1,94 et 1,88 enfant par femme. C'est au Portugal que l'**indicateur conjoncturel de fécondité** est le plus faible (1,23). La fécondité est en général plus élevée en Europe du Nord et de l'Ouest, à part en Allemagne, en Autriche et au Luxembourg, et plus faible en Europe du Sud et de l'Est. En 2014, l'indicateur moyen de l'UE se situe à 1,58 enfant par femme.

En 2014, dans l'ensemble de l'UE, l'**espérance de vie à la naissance** atteint 83,6 ans pour les femmes et 78,1 ans pour les hommes. Elle progresse d'environ 3 mois et demi pour les hommes comme pour les femmes. C'est en Espagne, en Italie, en France et au Luxembourg qu'elle est la plus élevée pour les femmes (85 ans ou plus), et à Chypre, en Italie, en Espagne, en Suède et aux Pays-Bas pour les hommes (80 ans ou plus). Les femmes peuvent espérer vivre 5 ans et demi de plus que les hommes en moyenne dans l'ensemble de l'UE, mais cet écart entre femmes et hommes est très variable selon les pays. L'écart d'espérance de vie est de 9 à 11 ans dans les pays baltes contre moins de 4 ans en Suède, à Chypre, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Il est un peu supérieur à la moyenne européenne en France (6,2 ans). En 2014, l'**espérance de vie sans incapacité à 65 ans** est la même pour les hommes et les femmes dans l'UE et atteint 8,6 ans. C'est en Suède que les femmes et les hommes de 65 ans ou plus peuvent espérer vivre le plus longtemps en bonne santé, respectivement 16,7 et 15,2 années.

La population européenne continue de vieillir : en dix ans, la part des 65 ans ou plus est passée de 16,6 % à 18,9 % au 1^{er} janvier 2015. C'est à Malte et en Finlande que cette part a le plus progressé sur cette période (respectivement + 5,2 points et + 4,1 points). ■

Définitions

Solde naturel, solde migratoire, indicateur conjoncturel de fécondité, espérance de vie à la naissance : voir *fiche 2.1*.
Espérance de vie sans incapacité : voir *fiche 5.3*.

Pour en savoir plus

- « Premières estimations de la population. La population de l'UE en hausse à un peu plus de 510 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2016 », *Communiqué de Presse* n° 134/2016, Eurostat, juillet 2016.

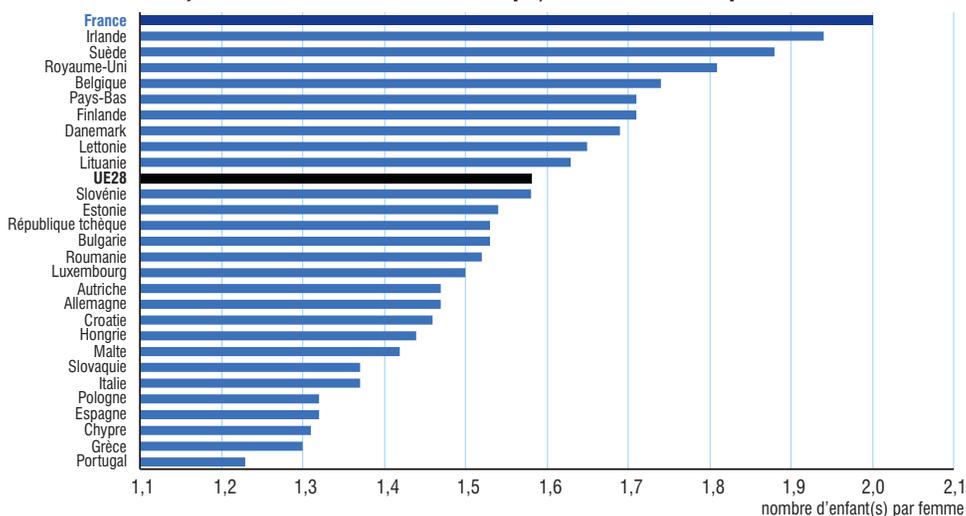
1. Quelques indicateurs démographiques dans l'Union européenne

	Population au 1 ^{er} janvier 2016 (en milliers)	Évolution de la population en 2015 (en %)			Part des 65 ans ou plus au 1 ^{er} janvier 2015 (en %)	Espérance de vie à la naissance en 2014 ² (en années)		Espérance de vie sans incapacité à 65 ans en 2014 ² (en années)	
		Due à l'accroissement naturel	Due aux migrations ¹	Ensemble		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Allemagne	82 162	-2,3	14,1	11,8	21,0	83,6	78,7	6,7	6,8
Autriche	8 700	0,2	14,2	14,4	18,5	84,0	79,2	7,7	8,4
Belgique	11 290	1,0	6,2	7,2	18,0	83,9	78,8	11,0	11,0
Bulgarie	7 154	-6,1	-0,6	-6,7	20,0	78,0	71,1	9,6	8,7
Chypre	848	3,9	-2,4	1,5	14,6	84,7	80,9	8,8	10,4
Croatie	4 191	-4,0	-4,2	-8,2	18,8	81,0	74,7	5,8	6,0
Danemark	5 707	1,0	7,4	8,4	18,6	82,8	78,7	12,8	11,0
Espagne	46 438	0,0	-0,2	-0,2	18,5	86,2	80,4	9,4	10,1
Estonie	1 316	-1,0	3,0	2,0	18,8	81,9	72,4	6,0	4,9
Finlande	5 487	0,5	2,3	2,8	19,9	84,1	78,4	9,3	8,8
France	66 628	3,0	0,7	3,7	18,4	85,4	79,2	10,7	10,4
Grèce	10 794	-2,7	-3,3	-6,0	20,9	84,1	78,9	7,1	7,7
Hongrie	9 830	-4,0	1,5	-2,5	17,9	79,4	72,3	6,1	6,0
Irlande	4 659	7,8	-1,4	6,4	13,0	83,5	79,3	12,3	11,4
Italie	60 666	-2,6	0,5	-2,1	21,7	85,6	80,7	7,3	7,8
Lettonie	1 969	-3,3	-5,4	-8,7	19,4	79,4	69,1	4,6	4,0
Lituanie	2 889	-3,6	-7,7	-11,3	18,7	80,1	69,2	6,1	6,1
Luxembourg	576	3,7	19,6	23,3	14,2	85,2	79,4	10,8	11,3
Malte	434	2,0	9,7	11,7	18,5	84,2	79,8	13,7	13,3
Pays-Bas	16 979	1,3	3,3	4,6	17,8	83,5	80,0	10,2	10,7
Pologne	37 967	-0,7	-0,3	-1,0	15,4	81,7	73,7	8,1	7,5
Portugal	10 341	-2,2	-1,0	-3,2	20,3	84,4	78,0	5,6	6,9
République tchèque	10 554	0,0	1,5	1,5	17,8	82,0	75,8	9,3	8,5
Roumanie	19 760	-3,8	-1,8	-5,6	17,0	78,7	71,4	5,7	5,9
Royaume-Uni	65 341	2,7	6,1	8,8	17,7	83,2	79,5	10,6	9,7
Slovaquie	5 426	0,3	0,6	0,9	14,0	80,5	73,3	3,6	4,3
Slovénie	2 064	0,4	0,2	0,6	17,9	84,1	78,2	8,6	7,8
Suède	9 851	2,5	8,1	10,6	19,6	84,2	80,4	16,7	15,2
UE28³	510 022	-0,2	3,7	3,5	18,9	83,6	78,1	8,6	8,6

1. Y compris ajustements de population. 2. Données non disponibles pour 2015. 3. Pour l'UE à 28 pays, la population et ses évolutions sont des calculs Insee. Note : les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ne sont pas incluses dans les données de la France reprises ici, mais le sont dans les données publiées sur le site d'Eurostat, car ces territoires font partie de l'Union européenne.

Source : Eurostat (extraction des données en juillet 2016), sauf France (Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil).

2. Indicateur conjoncturel de fécondité dans les pays de l'Union européenne en 2014



Source : Eurostat (extraction des données en juillet 2016).

6.2 Éducation

Les gouvernements de l'Union européenne (UE) se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Sept questions prioritaires à l'horizon 2020 font l'objet d'objectifs chiffrés ; deux d'entre elles sont également des « grands objectifs » d'Europe 2020, stratégie de croissance sur dix ans de l'UE.

Le développement de l'enseignement supérieur est l'un de ces « grands objectifs ». Ainsi, à l'horizon 2020, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient avoir terminé avec succès des études supérieures dans l'ensemble de l'Union. En 2015, cette part se situe à 38,7 % dans l'UE à 28 pays. Comme la France, plus de la moitié des pays ont déjà atteint la cible, tandis que deux pays (Italie et Roumanie) dépassent à peine 25 %. La France s'est fixée un objectif plus ambitieux pour 2020 (50 %) qu'elle n'a pas encore atteint en 2015 (45,1 %).

Le deuxième « grand objectif » d'Europe 2020 concernant l'éducation est de faire passer la proportion de jeunes « sortants précoces » sous le seuil de 10 %. Cette proportion est de 11,0 % dans l'Union en 2015. Plus de 15 pays ont déjà atteint la cible, au premier rang desquels la Slovaquie (5,0 %), Chypre, la Pologne (5,3 %) et la Lituanie (5,5 %). En revanche, la Roumanie, Malte et l'Espagne en sont très éloignées (19 % à 20 % de sortants précoces). En France, le taux est de 9,3 % en 2015.

Troisième objectif : développer la formation tout au long de la vie. En 2020, au moins 15 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir suivi un cours ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête, que ce soit dans les établissements d'enseignement (lycées, centres de formation d'apprentis, universités,

etc.) ou en dehors de ces établissements (mairies, entreprises, etc.). En 2015, cette proportion est de 10,7 % au sein de l'UE et s'élève à 18,6 % en France. Elle est supérieure à 25 % dans les pays nordiques et, *a contrario*, inférieure à 5 % en Grèce et dans certains pays d'Europe centrale.

Un autre objectif de l'UE est de ramener en dessous de 15 % en 2020 la proportion d'adolescents ayant des faibles **compétences « de base » en lecture**. En France, cette proportion est de 19 % en 2012. L'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, les Pays-Bas et la Pologne remplissent déjà cet objectif. Les marges de progrès sont particulièrement importantes pour la Bulgarie, Chypre, la Roumanie et la Slovaquie.

À l'horizon 2020, l'enseignement préélémentaire devrait être développé de façon que 95 % des enfants soient scolarisés de l'âge de 4 ans à celui de l'obligation scolaire. En France, ce sont aujourd'hui 100 % des enfants qui sont dans ce cas. En 2014, l'objectif européen est déjà atteint par la moitié des pays. Les proportions les plus faibles s'observent en Croatie (72,4 %) et en Slovaquie (77,4 %).

L'**employabilité** est un nouvel objectif assigné en 2012. L'UE vise, en 2020, un taux d'emploi de 82 % des diplômés des enseignements supérieur ou secondaire dans les trois ans suivant l'obtention du diplôme. En 2015, neuf pays ont déjà atteint la cible, notamment l'Allemagne et Malte où ce taux dépasse 90 %. La France occupe une place intermédiaire avec une employabilité de 72,3 %. Avec des taux inférieurs à 50 %, l'Italie et la Grèce restent très éloignées de la cible.

Enfin, le septième objectif, sur la mobilité des étudiants entre pays de l'UE, n'est pas encore mesurable. ■

Définitions

Les **sortants précoces** désignent les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne possèdent pas de diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et qui ne sont ni en études, ni en formation (formelle ou informelle). Cet indicateur est fragile, sa comparaison entre pays est limitée.

Les **compétences « de base » en lecture** permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante et sont considérées acquises lorsque le score aux tests de compréhension de l'écrit (*Reading Literacy*) du programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa), soumis à des jeunes de 15 ans, est d'au moins 407 points dans l'édition 2012 du test.

L'**employabilité** est évaluée par le taux d'emploi des diplômés du secondaire ou du supérieur qui n'étudient plus et ont obtenu leur diplôme depuis trois ans ou moins.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2016.
- *Education and Training Monitor 2015*, European Commission, 2015.
- « Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme Éducation et formation 2020 », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.

1. Situation des pays vis-à-vis des objectifs européens de Lisbonne pour 2020 en matière d'éducation et de formation professionnelle

en %

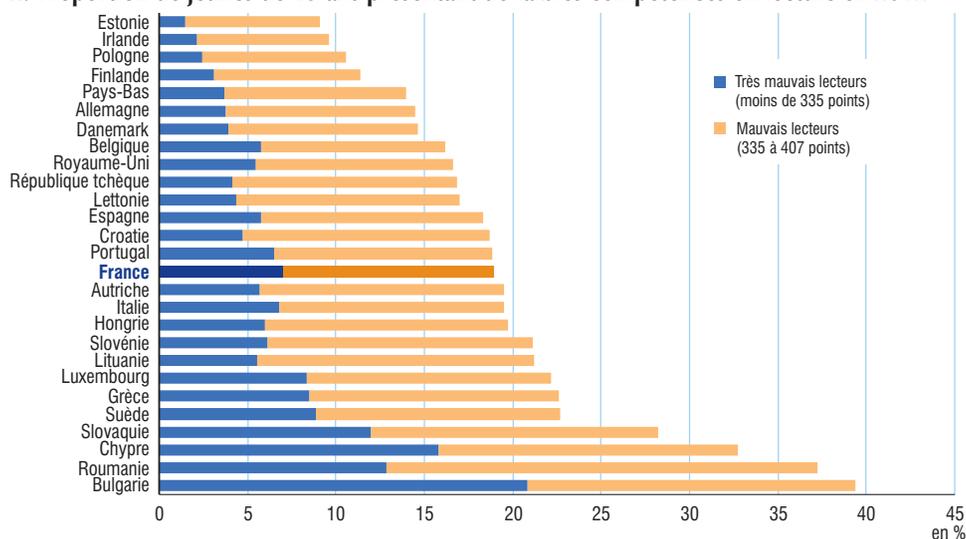
	Diplômés de l'enseignement supérieur 2015	Sorties précoces 2015	Formation tout au long de la vie 2015	Enseignement préélémentaire 2014	Emploabilité 2015
Allemagne	32,3	10,1	8,1	97,4	90,4
Autriche	38,7	7,3	14,4	94,0	86,9
Belgique	42,7	10,1	6,9	98,1	79,5
Bulgarie	32,1	13,4	2,0	89,3	74,6
Chypre	54,6	5,3	7,5	82,6	68,8
Croatie	30,9	2,8 ¹	3,1	72,4	62,6
Danemark	47,6	7,8	31,3	98,1	81,7
Espagne	40,9	20,0	9,9	97,1	65,2
Estonie	45,3	11,2	12,4	91,7	80,6
Finlande	45,5	9,2	25,4	83,6	75,5
France	45,1	9,3	18,6	100,0	72,3
Grèce	40,4	7,9	3,3	84,0	45,2
Hongrie	34,3	11,6 ²	7,1 ²	94,7	80,4 ²
Irlande	52,3	6,9	6,5	96,0	75,3
Italie	25,3	14,7	7,3	96,5	48,5
Lettonie	41,3	9,9	5,7	94,4	78,8
Lituanie	57,6	5,5	5,8	88,8	82,1
Luxembourg	52,3 ²	9,3 ²	18,0 ²	98,4	84,7 ²
Malte	27,8	19,8	7,2	97,7	95,1
Pays-Bas	46,3	8,2	18,9	97,6	88,2
Pologne	43,4	5,3	3,5	87,1	77,4
Portugal	31,9	13,7	9,7	93,5	72,2
République tchèque	30,1	6,2	8,5	86,4	82,2
Roumanie	25,6	19,1	1,3	86,4	68,1
Royaume-Uni	47,8	10,8	15,7	98,2	85,8
Slovaquie	28,4	6,9	3,1	77,4	75,2
Slovénie	43,4	5,0	11,9	89,4	71,5
Suède	50,2	7,0	29,4	95,9	85,9
UE28	38,7	11,0	10,7	94,3	76,9
Objectif 2020	40,0	10,0	15,0	95,0	82,0

1. Peu fiable.

2. Rupture de série.

Source : Eurostat, enquêtes sur les Forces de travail et bases de données sur les statistiques scolaires.

2. Proportion de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture en 2012



Lecture : en France, selon les tests de compréhension de l'écrit de l'enquête Pisa de 2012, 7,0 % des élèves de 15 ans sont de très mauvais lecteurs (moins de 335 points), 11,9 % sont de mauvais lecteurs (entre 335 et 407 points), soit un total de 18,9 % d'élèves de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture.

Sources : MENESR DEPP ; OCDE, données du programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa).

6.3 Emploi et chômage

En 2015, 65,6 % des habitants de l'Union européenne à 28 (UE) âgés de 15 à 64 ans sont en emploi. Ce **taux d'emploi** augmente de 0,7 point par rapport à 2014, après + 0,8 point entre 2013 et 2014. Il dépasse ainsi pour la première fois le niveau observé avant la crise économique de 2008-2009 (65,2 % en 2007). En 2015, le taux d'emploi des 15-64 ans varie de 50,8 % en Grèce, à 75,5 % en Suède. En France métropolitaine, le taux d'emploi est légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (64,3 % en 2015).

Dans l'ensemble de l'UE, le taux d'emploi des hommes (70,9 %) est supérieur à celui des femmes (60,4 %). Cet écart, qui s'est réduit au fil du temps, se stabilise depuis 2014 (10,5 points). Il varie fortement selon les pays, allant de moins de 2 points en Lituanie et en Finlande, à plus de 25 points à Malte.

En 2015, le taux d'emploi des jeunes habitants de l'UE (15-24 ans) atteint 33,1 %, en légère hausse par rapport à 2014, mais encore 4,2 points plus bas qu'en 2008. Cette baisse par rapport à 2008, observée dans la plupart des pays, est particulièrement forte en Irlande (-17,5 points) et en Espagne (-18,1 points). Les disparités entre pays restent fortes : le taux d'emploi des jeunes est inférieur à 20 % en Grèce, en Italie, en Espagne et en Croatie, alors qu'il dépasse 50 % au Royaume-Uni, en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. En France, le taux d'emploi des jeunes est de 28,4 %. Ces disparités traduisent des différences de durée de scolarité et de cumul emploi-études d'un pays à l'autre, mais aussi une insertion des jeunes plus ou moins aisée sur le marché du travail. En 2015, le taux d'emploi des plus âgés (55-64 ans) s'élève à 53,3 % dans l'ensemble de l'UE. Il atteint 74,5 % en Suède, et dépasse 60 % pour sept autres pays, dont l'Allemagne et le Royaume-Uni. En France, le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté en moyenne de 1,8 point par an entre 2010 et 2015, pour atteindre 48,8 % en 2015.

En 2015, le taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans s'établit à 70,1 %, soit près de 5 points de moins que l'objectif défini par la stratégie « Europe 2020 », visant à atteindre 75 % d'ici 2020. Six pays ont déjà dépassé cet objectif

en 2015, dont la Suède, l'Allemagne et le Royaume-Uni. En France, le taux d'emploi des 20-64 ans est proche de la moyenne européenne (70,0 %).

Au sein de l'UE, une personne sur cinq travaille à temps partiel, et cela concerne plus fréquemment les femmes (32,1 %) que les hommes (8,9 %). Le temps partiel est particulièrement fréquent aux Pays-Bas (50,0 %). Dans l'UE, la part du temps partiel dans l'emploi est stable depuis 2013, à 19,6 %, après avoir augmenté de 0,4 point par an en moyenne entre 2008 et 2013. En France, elle baisse de 0,1 point en 2015 pour atteindre 18,8 %.

En 2015, 14,2 % des salariés de l'UE sont en contrat temporaire. Le recours aux contrats temporaires est peu fréquent en Roumanie ou dans les pays baltes (moins d'un salarié sur vingt). En revanche, plus d'un salarié sur cinq est en contrat temporaire aux Pays-Bas, en Croatie, au Portugal, en Espagne et en Pologne. En France métropolitaine, 16,7 % des salariés sont employés en contrat temporaire en 2015.

En 2015, le **taux de chômage** dans l'ensemble de l'UE s'établit à 9,4 %. Il diminue pour la deuxième année consécutive depuis la crise économique de 2008-2009 (-0,8 point en 2015 après -0,7 point en 2014), après avoir augmenté de 3,9 points entre 2008 et 2013. En Allemagne, en Hongrie, à Malte et au Royaume-Uni, le taux de chômage observé en 2015 est inférieur à celui de 2008. Dans les autres pays, le taux de chômage reste supérieur à son niveau de 2008. En France, il atteint 10,4 % en 2015 contre 10,3 % en 2014 et 2013, et a crû de 3 points par rapport à 2008. Après avoir fortement augmenté entre 2008 et 2013 en Grèce (+19,7 points) et en Espagne (+14,8 points), le taux de chômage diminue dans ces deux pays en 2014 et 2015 (respectivement -2,6 et -4,0 points), mais y demeure particulièrement élevé (24,9 % en Grèce et 22,1 % en Espagne). Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est très élevé en Espagne et en Grèce, où un jeune actif sur deux est au chômage. C'est en Allemagne que le taux de chômage des jeunes est le plus faible (7,2 %). ■

Définitions

Taux d'emploi, taux de chômage : voir *fiches 3.2 et 3.3*.

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- « L'Europe en chiffres - Annuaire d'Eurostat », *Livres statistiques*, Eurostat.

1. Taux d'emploi, taux de chômage et indicateurs sur l'emploi en 2015

en %

	Taux d'emploi					Part de l'emploi à temps partiel ¹	Part des salariés en contrat temporaire ²	Taux de chômage		
	15-64 ans		15-24 ans	55-64 ans	20-64 ans			15-24 ans	15-74 ans	
	Hommes	Femmes								Ensemble
Allemagne	78,0	69,9	74,0	45,3	66,2	78,0	26,8	13,2	7,2	4,6
Autriche	75,1	67,1	71,1	51,4	46,3	74,3	27,3	9,1	10,6	5,7
Belgique	65,5	58,0	61,8	23,4	44,0	67,2	24,3	9,0	22,1	8,5
Bulgarie	65,9	59,8	62,9	20,3	53,0	67,1	2,2	4,4	21,6	9,2
Chypre	66,2	58,9	62,4	25,3	48,2	68,0	13,0	18,5	32,8	15,1
Croatie	60,1	51,5	55,8	19,0	39,0	60,5	5,9	20,3	43,0	16,3
Danemark	76,6	70,4	73,5	55,4	64,7	76,5	24,7	8,7	10,8	6,2
Espagne	62,9	52,7	57,8	17,9	46,9	62,0	15,7	25,2	48,3	22,1
Estonie	75,3	68,5	71,9	36,3	64,5	76,5	9,5	3,4	13,1	6,2
Finlande	69,3	67,7	68,5	40,5	60,0	72,9	14,1	15,1	22,4	9,4
France ³	67,5	61,1	64,3	28,4	48,8	70,0	18,8	16,7	24,7	10,4
Grèce	59,3	42,5	50,8	13,0	34,3	54,9	9,4	11,9	49,8	24,9
Hongrie	70,3	57,8	63,9	25,7	45,3	68,9	5,7	11,4	17,3	6,8
Irlande	68,7	57,9	63,3	28,7	55,6	68,8	22,2	8,7	20,9	9,4
Italie	65,5	47,2	56,3	15,6	48,2	60,5	18,3	14,1	40,3	11,9
Lettonie	69,9	66,4	68,1	34,5	59,4	72,5	7,2	3,8	16,3	9,9
Lituanie	68,0	66,5	67,2	28,3	60,4	73,4	7,6	2,1	16,3	9,1
Luxembourg	71,3	60,8	66,1	29,1	38,4	70,9	18,4	10,2	16,3	6,4
Malte	76,2	51,0	63,9	45,5	40,3	67,8	14,5	7,4	11,8	5,4
Pays-Bas	79,0	69,2	74,1	60,8	61,7	76,4	50,0	20,0	11,3	6,9
Pologne	69,3	56,6	62,9	26,0	44,3	67,8	6,8	28,0	20,8	7,5
Portugal	66,9	61,1	63,9	22,8	49,9	69,1	9,8	22,0	32,0	12,6
Rép. tchèque	77,9	62,4	70,2	28,4	55,5	74,8	5,3	10,0	12,6	5,1
Roumanie	69,5	53,2	61,4	24,5	41,1	66,0	8,8	1,4	21,7	6,8
Royaume-Uni	77,6	68,0	72,7	50,1	62,2	76,9	25,1	6,1	14,6	5,3
Slovaquie	69,5	56,0	62,7	23,3	47,0	67,7	5,8	10,5	26,5	11,5
Slovénie	69,2	61,0	65,2	29,6	36,6	69,1	10,1	17,8	16,3	9,0
Suède	77,0	74,0	75,5	43,9	74,5	80,5	24,3	16,6	20,4	7,4
Zone euro	69,7	59,5	64,5	30,8	53,3	69,0	21,7	15,6	22,4	10,9
UE28	70,9	60,4	65,6	33,1	53,3	70,1	19,6	14,2	20,3	9,4

1. Parmi l'ensemble des personnes en emploi.

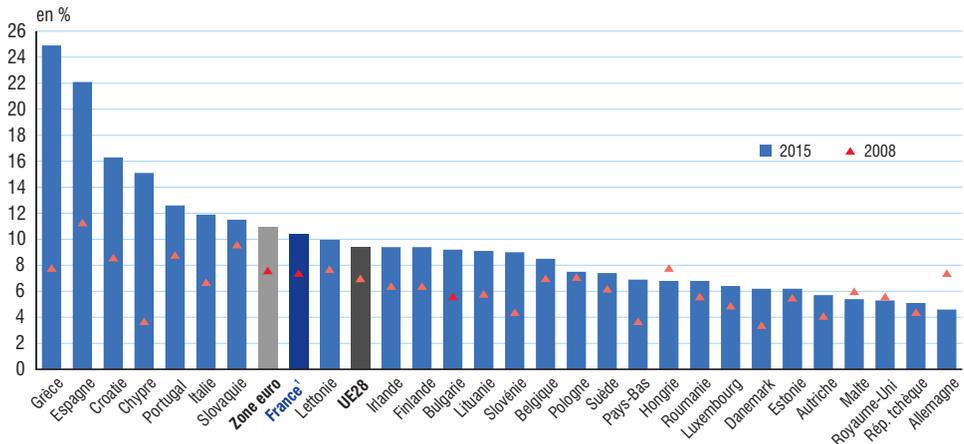
2. Un emploi est considéré comme temporaire si employeur et salarié s'accordent sur le fait que son terme est déterminé par des conditions objectives, comme une date spécifique, la réalisation d'une tâche ou le retour d'un autre salarié qui a été remplacé de manière temporaire. La définition européenne est plus large que les notions françaises de contrats à durée déterminée, saisonniers ou d'intérim : elle inclut notamment les personnes en apprentissage.

3. France métropolitaine sauf pour le chômage.

Champ : population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Sources : Eurostat ; Insee pour la France (sauf part des salariés en contrat temporaire : Eurostat), enquêtes sur les Forces de travail (extraction des données en mai 2016).

2. Taux de chômage en 2008 et en 2015



1. Les données portent sur la France et les 15-74 ans. Elles diffèrent donc de celles de la fiche 3.3 qui portent sur la France métropolitaine et les 15 ans ou plus. Champ : population des ménages, personnes âgées de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les Forces de travail (extraction des données en mai 2016).

6.4 Salaires et revenus

Dans l'Union européenne à 28 (UE) en 2015, le **salair e brut** annuel moyen en **équivalent temps plein** (EQTP), dans l'industrie et les services marchands, varie de 6 000 € en Bulgarie à 60 800 € au Danemark. Globalement, le salaire brut annuel moyen en EQTP est inférieur à 15 000 € dans les pays d'Europe de l'Est et supérieur à 40 000 € en Autriche, en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg et dans les pays du nord de l'UE. Avec un salaire brut annuel moyen de 38 600 € en EQTP, la France occupe la 11^e position des pays de l'UE devant l'Italie (32 800 €) et derrière l'Irlande (42 300 €). Ces écarts de salaires ne permettent toutefois pas d'apprécier l'aisance financière relative des habitants : les politiques de prélèvements obligatoires, de prestations sociales ainsi que le coût de la vie, qui participent aux différences observées, ne sont en effet pas pris en compte.

Le **niveau de vie** d'une personne est une mesure qui, précisément, comprend non seulement les salaires mais aussi l'ensemble des autres revenus du ménage, en particulier les prestations sociales, diminués des impôts directs. De plus, le niveau de vie tient également compte du nombre d'adultes et d'enfants qui composent le ménage. En 2013, le niveau de vie moyen annuel pour l'ensemble de l'UE s'élève à 18 100 €. Les niveaux des prix sont très variables d'un pays à l'autre. Pour pouvoir comparer le niveau de vie moyen des pays européens, il faut donc connaître la quantité moyenne de biens que l'on peut se procurer au sein de chaque pays pour la même somme d'argent en euros. La **parité de pouvoir d'achat** (PPA) permet de traduire des valeurs en euros en valeurs comparables. En euros comme en PPA, c'est au Luxembourg que

le niveau de vie annuel moyen est le plus haut ; en PPA, il est 6,9 fois plus élevé qu'en Roumanie où il est le plus faible. Mis à part ces deux extrêmes, le niveau de vie moyen en PPA en Europe de l'Ouest et du Nord est environ 1,3 fois plus élevé qu'en Europe du Sud, et 2,3 fois plus élevé qu'en Europe de l'Est ou dans les pays baltes. En PPA, la France occupe la 3^e position des pays de l'UE en matière de niveau de vie moyen, derrière l'Autriche et le Luxembourg, mais un peu devant le Danemark, la Suède et l'Allemagne.

Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian dans chaque pays. En PPA et par an, le seuil de pauvreté est compris entre 9 600 € et 13 000 € dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (hormis pour le Luxembourg : 17 000 €), entre 5 200 € et 9 500 € dans les pays d'Europe du Sud et il est inférieur à 6 700 € dans les pays d'Europe orientale et les pays baltes (hormis en Slovaquie : 8 600 €).

En 2013, le **taux de pauvreté** relatif à ce seuil est de 17 % dans l'ensemble de l'UE. La pauvreté étant définie de manière relative, il n'y a pas de lien direct entre niveau de vie moyen et taux de pauvreté dans un même pays. Ainsi, alors même que le niveau de vie moyen est relativement faible en République tchèque et en Slovaquie, le taux de pauvreté y est bas (10 % et 13 % respectivement). Les pays scandinaves, l'Autriche, la France et les Pays-Bas ont à la fois un niveau de vie moyen élevé et un taux de pauvreté modéré (de 12 % à 15 %). En Allemagne et au Royaume-Uni, le taux de pauvreté atteint 17 %. En Espagne et en Grèce, pays fortement touchés par la crise économique, le taux de pauvreté est particulièrement élevé (22 %). ■

Définitions

Le **salair e brut** inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, y compris cotisations sociales et impôts dus par le salarié mais hors cotisations sociales patronales. Les écarts de salaires entre pays dépendent donc en partie de la répartition entre prélèvements sociaux et fiscaux dans chaque pays.

Le salaire en **équivalent temps plein** (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail (y compris ceux à temps partiel) au prorata de leur volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

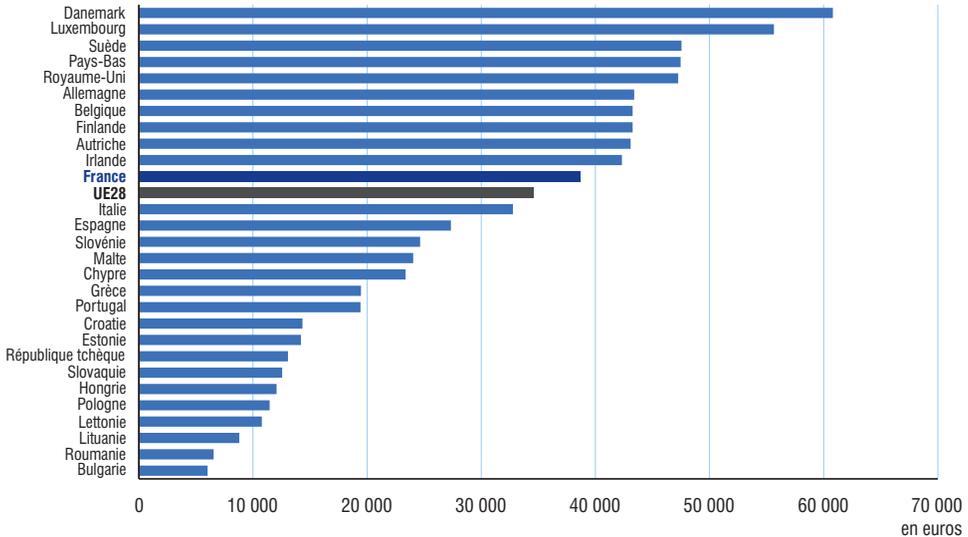
La **parité de pouvoir d'achat** (PPA) désigne le taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune (correspondant au niveau moyen des prix dans l'UE) les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même panier de biens et services.

Niveau de vie, seuil de pauvreté, taux de pauvreté : voir *fiches 4.1 et 4.2*.

Pour en savoir plus

- "Europe in figures - Eurostat yearbook" en ligne sur le site <http://ec.europa.eu/eurostat/fr>
- "Income inequality : nearly 40 per cent of total income goes to people belonging to highest (fifth) quintile", *Statistics in focus* n° 12, Eurostat, juillet 2014.

1. Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein en 2015 dans l'industrie et les services marchands



Champ : Union européenne, salariés en équivalent temps plein, industrie et services marchands, entreprises de 10 salariés ou plus.

Note : les données 2012 ont été actualisées avec l'indice du coût de la main-d'œuvre - salaires et traitements 2015, à l'exception de la Grèce (données 2014).

Sources : Eurostat, enquête Coût de la main-d'œuvre 2012 et indice du coût du travail (extraction des données en juillet 2016).

2. Niveau de vie et pauvreté dans l'Union européenne en 2013

	Niveau de vie annuel moyen		Seuil de pauvreté ¹		Taux de pauvreté (en %)
	En euros	En parité de pouvoir d'achat	En euros	En parité de pouvoir d'achat	
Allemagne	22 537	21 947	11 840	11 530	17
Autriche	26 080	24 340	13 926	12 997	14
Belgique	23 429	21 148	13 023	11 755	16
Bulgarie	3 907	7 970	1 987	4 052	22
Chypre	18 418	20 161	8 640	9 457	14
Croatie	5 799	8 589	3 135	4 644	19
Danemark	31 108	22 316	16 717	11 992	12
Espagne	15 405	16 480	7 961	8 517	22
Estonie	8 820	11 294	4 330	5 545	22
Finlande	26 130	21 221	14 221	11 550	13
France²	24 612	22 416	12 719	11 584	13
Grèce	8 879	9 954	4 608	5 166	22
Hongrie	5 124	8 583	2 707	4 535	15
Irlande	22 936	18 838	11 686	9 598	16
Italie	17 914	17 364	9 455	9 165	19
Lettonie	6 324	8 898	3 122	4 392	21
Lituanie	5 975	9 410	2 894	4 557	19
Luxembourg	38 555	31 759	20 592	16 962	16
Malte	14 291	17 323	7 672	9 300	16
Pays-Bas	23 190	20 875	12 535	11 283	12
Pologne	6 163	11 042	3 202	5 736	17
Portugal	9 856	12 128	4 937	6 075	20
République tchèque	8 600	12 513	4 573	6 654	10
Roumanie	2 470	4 602	1 317	2 454	25
Royaume-Uni	24 120	19 842	12 350	10 160	17
Slovaquie	7 484	10 777	4 086	5 883	13
Slovénie	12 843	15 451	7 146	8 597	15
Suède	28 886	21 956	16 272	12 368	15
UE28	18 062	...	///	///	17

1. Le seuil de pauvreté est ici fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

2. France métropolitaine. Les données pour la France diffèrent de celles des *fiches 4.1 et 4.2*. Ici, le seuil et le taux de pauvreté sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Champ : population des ménages.

Source : Eurostat, EU-SILC 2014 (extraction des données en juillet 2016).

6.5 Protection sociale

La part des **dépenses de protection sociale** dans le produit intérieur brut (PIB) est très variable selon les pays de l'Union européenne (UE). En 2013, cette part est la plus élevée en France (33,7 %) et dépasse 30 % dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas, en Belgique et en Grèce (31,6 %). *A contrario*, elle est inférieure à 22 % dans les pays de l'Est (excepté en Slovaquie) et atteint seulement 14,4 % en Lettonie. Entre 2012 et 2013, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a continué de progresser dans une forte majorité des pays de l'UE, comme chaque année depuis la crise de 2008. Au total, entre 2008 et 2013, cette part a augmenté presque partout (sauf en Hongrie, Pologne et Lituanie), et même très fortement dans certains pays (entre 4 et 6 points en Grèce, Espagne, Portugal, mais aussi Finlande, Pays-Bas et Danemark).

À l'exception de l'Irlande, les **prestations sociales** liées à la vieillesse et à la survie (la survie recouvrant principalement les pensions de réversion) représentent partout le premier poste de dépenses de protection sociale. En 2013, plus de 47 % des prestations sociales y sont consacrées dans les pays du sud et de l'est de l'UE et environ 60 % en Italie, en Pologne et en Grèce. En Italie, la part des plus de 65 ans dans la population est la plus élevée de l'UE et le système de retraite était autrefois très généreux. À l'autre bout de l'échelle, l'Irlande y consacre moins de 30 % de ses prestations sociales, en raison de la

jeunesse de sa population. Avec 45,8 %, la France occupe une position intermédiaire.

Les dépenses de maladie et de soins de santé sont le deuxième poste de dépenses. Leur part varie de 20,3 % au Danemark à 35,4 % en Croatie, en passant par 28,7 % en France. Les autres fonctions représentent des parts plus modestes et très variables selon les pays. Les prestations liées à la famille et aux enfants représentent une part élevée des prestations sociales au Luxembourg (15,9 %) et en Irlande. À l'inverse, cette part est inférieure à 5 % aux Pays-Bas, en Italie, au Portugal et en Pologne. Les prestations chômage varient selon le taux de chômage et la générosité du système d'indemnisation. En 2013, la France y consacre 6,1 % de ses prestations sociales contre 14,7 % pour l'Irlande et 2,1 % pour le Royaume-Uni.

Les recettes dites de protection sociale sont financées soit par des cotisations sociales, soit par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** et d'**impôts et taxes affectés**. En 2013, 17 pays de l'UE sur 28 financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales. Cependant, la part des cotisations sociales a diminué depuis deux décennies dans certains pays, au profit d'un financement par des recettes fiscales qui ont une base d'imposition plus large que les cotisations sociales, assises sur les seuls revenus du travail. La France fait partie de ces pays depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998). ■

Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et les autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale et visant à couvrir les charges résultant pour les personnes ou les ménages d'un ensemble défini de risques sociaux identifiés (vieillesse, maladie, invalidité, maternité et famille, chômage, logement, exclusion sociale). En particulier, ces prestations sociales n'ont pas de contrepartie équivalente et simultanée de la part des bénéficiaires, contrairement au cas des assurances privées.

Les **contributions publiques** sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Les **impôts et taxes affectés** désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France la contribution sociale généralisée – CSG, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2014 - Résultats des comptes de la protection sociale*, coll. « Panoramas de la Drees », édition 2016.
- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2016 », *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître, décembre 2016.
- « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise » in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- Voir aussi : *fiches 4.3 et 4.4.*

1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2013

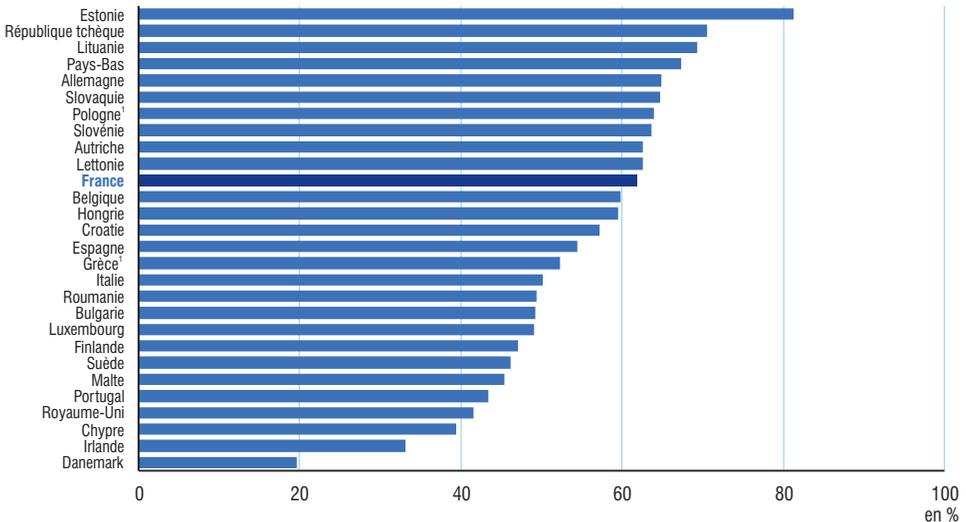
	Répartition des prestations sociales par principaux groupes de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Incapacité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne	39,5	34,4	8,0	11,2	4,1	2,8	29,0
Autriche	50,5	25,3	7,1	9,7	5,5	1,9	29,7
Belgique	40,3	28,7	8,2	7,4	11,7	3,7	30,2
Bulgarie	50,8	25,8	8,2	10,5	3,2	1,6	17,6
Chypre	54,7	20,6	3,3	6,6	8,2	6,6	22,3
Croatie	38,0	35,4	17,0	7,0	2,3	0,3	21,7
Danemark	42,6	20,3	13,2	11,6	5,9	6,4	33,0
Espagne	47,6	25,5	7,4	5,3	13,0	1,3	25,7
Estonie	44,7	28,1	12,0	11,1	3,2	1,0	14,8
Finlande	41,4	24,6	11,2	10,7	7,5	4,6	31,2
France	45,8	28,7	6,6	7,8	6,1	5,1	33,7
Grèce ¹	59,3	21,4	4,5	5,5	6,3	3,0	31,6
Hongrie	52,4	23,9	7,2	12,1	2,3	2,1	20,9
Irlande	29,7	33,2	5,9	13,4	14,7	3,0	22,0
Italie	60,0	23,7	5,5	4,1	6,0	0,8	29,8
Lettonie	54,7	22,4	8,5	8,3	4,3	1,8	14,4
Lituanie	47,6	28,2	9,6	7,7	2,7	4,2	15,3
Luxembourg ²	37,5	25,6	10,8	15,9	6,6	3,5	23,1
Malte	53,8	30,8	3,9	6,4	3,3	1,9	18,4
Pays-Bas	41,8	34,9	7,9	3,3	5,6	6,5	31,3
Pologne ¹	60,1	24,0	8,4	4,8	1,7	1,1	17,7
Portugal	56,2	23,8	7,7	4,6	6,9	0,9	27,6
République tchèque	47,3	30,6	6,7	9,1	3,4	2,9	20,2
Roumanie	54,8	26,9	7,8	8,1	1,1	1,3	14,8
Royaume-Uni	42,7	30,5	6,3	10,7	2,1	7,9	28,1
Slovaquie	44,5	30,9	9,0	9,7	3,4	2,5	18,4
Slovénie	48,8	30,8	6,3	8,0	3,4	2,8	25,0
Suède	43,6	25,5	12,2	10,5	4,2	4,0	30,0

1. Données 2012.

2. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2016).

2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2013



1. Données 2012.

Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2016).

6.6 Consommation et conditions de vie

Le logement est le premier poste de **dépense de consommation des ménages** dans tous les pays de l'Union européenne (UE), à l'exception de la Lituanie, de Malte et de la Roumanie. En 2014, la **dépense des ménages liée au logement** représente 23,5 % de la **consommation effective** dans les États de l'UE. Cette proportion est la plus élevée en Italie, en République tchèque et en Slovaquie où elle dépasse 25 % ; elle est la plus faible (inférieure à 20 %) à Malte, en Estonie, en Hongrie, en Lituanie, en Slovénie et à Chypre où les loyers (réels et imputés) pèsent faiblement dans les dépenses de consommation des ménages.

Le transport, qui comprend l'achat et l'utilisation de véhicules personnels ainsi que les services de transports, représente, en 2014, 10,2 % de la consommation effective des ménages de l'UE. Avec de faibles taxes sur les véhicules et les carburants, le Luxembourg attire de nombreux frontaliers, ce qui contribue à élever la part apparente des dépenses allouées aux transports (12,0 %).

Le poids de l'alimentation dans la consommation effective des ménages européens est légèrement inférieur à celui des transports (9,7 %). Les fortes disparités au sein de l'UE concernant ce poste reflètent les écarts de niveaux de vie moyens entre pays. Ainsi, l'alimentation tient encore une place conséquente (près de 20 %) dans la consommation effective des ménages dans les États entrés plus récemment dans l'UE. C'est même le premier poste de dépenses en Lituanie et en Roumanie.

La dépense consacrée à la culture, aux loisirs et aux communications représente 8,8 % de la consommation effective dans l'UE en 2014. En Bulgarie ou à Malte, cette proportion est presque deux fois plus élevée qu'au Luxembourg (6,3 %). Malgré une baisse significative du prix des

équipements, ces dépenses sont portées ces dernières années par le dynamisme des nouvelles technologies, avec la généralisation de l'équipement informatique, l'accès internet au domicile et plus récemment l'internet mobile.

La dépense de consommation des ménages dans les hôtels, cafés et restaurants, qui inclut les dépenses des ménages étrangers sur le territoire national, est plus élevée dans les pays plus touristiques du sud de l'Europe. En 2014, elle représente 12,1 % de la consommation effective en Espagne, 12,5 % en Grèce, 15,0 % à Chypre et jusqu'à 15,4 % à Malte.

En 2014, la collectivité (administrations publiques, organisations caritatives, clubs sportifs, syndicats de salariés, partis politiques, etc.) finance 21,1 % de la consommation effective des ménages de l'UE, un quart en France et au Luxembourg, et plus d'un quart en Belgique, aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves. Il s'agit de dépenses intervenant principalement dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement (remboursements de sécurité sociale ou allocations logement par exemple) et dans une moindre mesure, de la culture.

Près de 6 Européens sur 10 habitent en maison en 2014, le plus souvent en maison individuelle non mitoyenne. La part des personnes résidant en maison est particulièrement élevée (supérieure à 75 %) aux Pays-Bas, en Belgique, en Croatie, au Royaume-Uni et en Irlande. À l'inverse, en Estonie, en Lettonie et en Espagne, seul un tiers environ de la population habite en maison. En France, la part de personnes vivant en appartement est moins élevée que la moyenne européenne (31,2 % contre 41,7 % en 2014), mais ces personnes résident plus souvent dans des immeubles de plus de dix appartements (65,7 % contre 58,3 %). ■

Définitions

Les **dépenses de consommation des ménages** correspondent aux dépenses réalisées par les ménages dans le pays, qu'ils y soient résidents ou pas. Elles incluent la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement à leur charge, mais excluent la part prise en charge par la collectivité.

Les **dépenses des ménages liées au logement** incluent ici les dépenses relatives au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, articles de ménage, etc.), y compris les loyers « imputés » (voir *fiche 1.2*).

La **consommation effective** tient compte des dépenses de consommation des ménages, des dépenses de consommation individualisables des administrations publiques et des dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (voir *fiche 1.3*).

Pour en savoir plus

- "European social statistics" en ligne sur le site <http://ec.europa.eu/eurostat/fr>
- "Living conditions in Europe", *Statistical books*, Eurostat, édition 2014.

Consommation et conditions de vie 6.6

1. Répartition de la consommation effective des ménages dans l'Union européenne en 2014, en valeur

en %

	Dépense de consommation des ménages ¹						Dépense de consommation des APU et des ISBSLM ²
	Logement ¹	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres	
Allemagne	24,3	11,1	8,0	9,5	4,1	21,2	21,7
Autriche	22,7	9,6	7,9	9,5	10,1	19,3	21,0
Belgique	22,9	8,5	9,6	8,2	4,5	20,8	25,5
Bulgarie	22,3	13,6	16,5	11,1	6,2	18,6	11,7
Chypre <i>p</i>	19,8	8,5	13,2	10,4	15,0	24,2	8,8
Danemark	24,0	8,0	7,9	8,9	4,1	16,8	30,2
Espagne <i>p</i>	23,2	9,6	10,8	7,8	12,1	19,7	16,8
Estonie	18,5	10,3	16,8	8,7	6,2	21,0	18,5
Finlande	23,8	8,8	9,3	9,6	4,5	17,2	26,8
France <i>p</i>	23,5	9,9	10,0	8,3	5,0	18,5	24,8
Grèce <i>p</i>	21,0	11,7	14,5	7,2	12,5	19,2	13,8
Hongrie	19,2	11,2	14,8	8,7	6,0	21,6	18,5
Irlande	21,7	9,8	7,5	6,9	11,3	20,3	22,5
Italie	25,5	10,0	11,9	7,5	8,2	20,6	16,3
Lettonie	21,9	9,8	17,6	10,4	5,3	21,6	13,4
Lituanie	19,7	13,1	20,2	8,7	2,4	22,8	13,2
Luxembourg	21,9	12,0	7,4	6,3	5,5	22,0	25,0
Malte	14,5	10,3	10,7	11,8	15,4	21,0	16,3
Pays-Bas <i>p</i>	20,5	8,9	8,2	10,0	5,3	17,6	29,5
Pologne	22,7	10,4	14,7	8,7	2,3	26,1	15,1
Portugal <i>p</i>	20,8	10,4	14,6	7,5	9,4	22,4	15,0
République tchèque	25,5	7,9	13,3	9,4	7,0	18,5	18,5
Roumanie <i>p</i>	23,4	10,2	26,4	9,0	2,0	18,9	10,2
Royaume-Uni	24,2	11,2	7,0	9,1	7,5	20,7	20,3
Slovaquie	25,5	6,3	14,5	10,7	4,5	21,3	17,2
Slovénie	19,7	13,4	12,4	9,8	5,8	21,5	17,4
Suède	21,5	8,7	8,6	9,7	4,1	16,1	31,3
UE	23,5	10,2	9,7	8,8	6,5	20,2	21,1

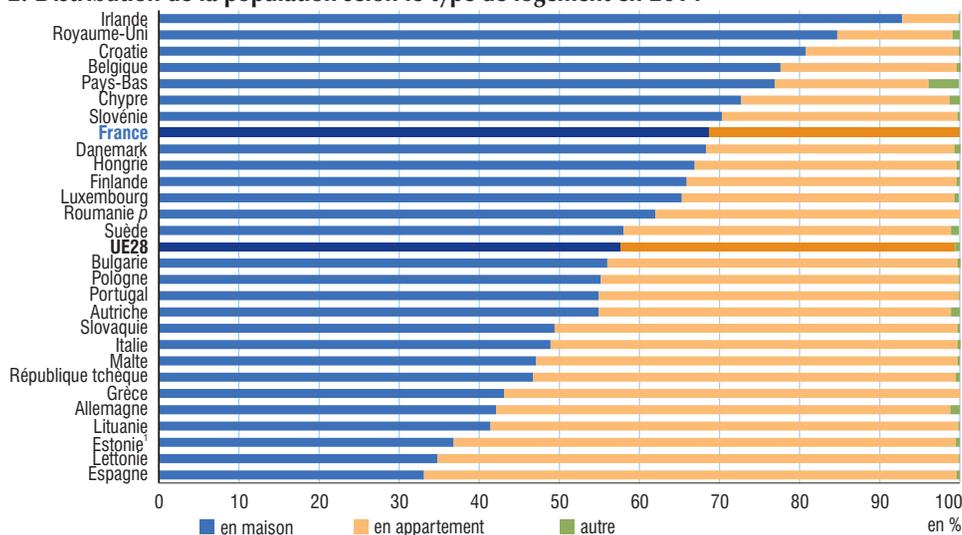
1. Voir Définitions.

2. Dépenses de consommation des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBSLM : organisations caritatives, clubs sportifs, etc.).

Note : les données de la Croatie ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat, comptes nationaux (extraction des données en août 2016).

2. Distribution de la population selon le type de logement en 2014



1. Estonie : rupture de série en 2014.

Lecture : en France, 69 % de la population réside en maison en 2014.

Note : les autres types de logement comprennent les bâtiments qui ne sont pas en principe des lieux d'hébergement (écoles, églises, etc.) ainsi que les habitations atypiques telles que les péniches, grottes, cabanes, caves, etc.

Source : Eurostat, EU-SILC (extraction des données en août 2016).